

29 Frères Thionville

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 12 rue de l'Isly, 75008 Paris

945 321 800 R.C.S. Paris

(la "**Société**")

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 9 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf juillet,

Les soussignées :

- **Petrus Maguica Holding**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 12 rue de l'Isly, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 944 707 033 R.C.S. Paris, représentée par son président, Monsieur Jean-Luc Guitard ;
- **Oxygène Participations**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 12 rue de l'Isly, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 988 002 796 R.C.S. Paris, représentée par son président, Oxygène Invest, elle-même représentée par Chataigner Holding, elle-même représentée par Monsieur David Chataigner ;

agissant en qualité de seuls associés de la Société et propriétaires de l'intégralité des 1.000 actions composant le capital social de la Société (la "**Collectivité des Associés**"),

connaissance prise des documents suivants :

- la copie des statuts actuels de la Société ;

a pris conformément à l'article 17.2.4 des statuts de la Société et dans les termes du présent acte sous seing privé, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- fixation de la rémunération du Président ;
- nomination d'un Directeur Général et fixation de sa rémunération ;
- autorisation acquisition Thionville ; et
- pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

(Fixation de la rémunération du Président)

La Collectivité des Associés **décide** de fixer la rémunération brute annuelle allouée à Petrus Maguica Holding au titre de son mandat de Président de la Société, à un montant de dix mille (10.000) euros hors taxes.

Cette décision est adoptée à **l'unanimité** de la Collectivité des Associés.

DEUXIEME DECISION

(Nomination d'un Directeur Général et fixation de sa rémunération)

La Collectivité des Associés **décide** de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, avec prise d'effet à compter de ce jour, pour une durée illimitée :

- **Oxygène Participations**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 12 rue de l'Isly, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 988 002 796 R.C.S. Paris

décide que Oxygène Participations aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, des statuts de la Société et des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et la réglementation applicable à la Société,

décide de fixer la rémunération brute annuelle allouée à Oxygène Participations au titre de son mandat de Directeur Général de la Société, à un montant de cinq mille (5.000) euros hors taxes.

Oxygène Participations a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat qui vient de lui être confié et ne faire l'objet d'aucun empêchement qui ferait obstacle à l'exercice de ses fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée à **l'unanimité** de la Collectivité des Associés.

TROISIEME DECISION

(Autorisation acquisition Thionville)

La Collectivité des Associés **décide** d'autoriser l'acquisition :

- auprès de la société Carré Hôtel, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13 rue du Président Poincaré, 57500 Saint-Avold et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sarreguemines sous le numéro 524 553 765, un fonds de commerce d'exploitation hôtelière et de laverie automatique (le "**Fonds de commerce**") ; et
- auprès de la société Le Carré, société civile immobilière, ayant son siège social au 13 rue du Président Poincaré, 57500 Saint-Avold et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sarreguemines sous le numéro 499 858 470, un ensemble immobilier, dans lequel est exploité le Fonds de Commerce, situé à Thionville (57100), 29-31-33, rue des Frères, comprenant deux bâtiments de part et d'autre de la rue des Frères, figurant ainsi au cadastre (l'"**Immeuble**") :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	67	109	rue Laydecker	01 a 72 ca
	67	157	rue de Verdun	13 a 17 ca
	67	186	rue Laydecker	22 a 59 ca
	67	189	rue Laydecker	05 a 39 ca
	67	191	n°53 bis	06 a 16 ca
	67	192	rue Laydecker	19 a 35 ca
Contenance totale				68 a 38 ca

Il est rappelé que, conformément à son objet social, la stratégie de la Société consiste en la détention et l'exploitation à long terme du Fonds de commerce et de l'Immeuble. Toutefois, selon ses besoins de financement et bien que cela ne soit pas arrêté à ce jour, la Société se réserve le droit de refinancer l'Immeuble à plus court terme (notamment dans le cadre d'une opération de "sale and leaseback").

Cette décision est adoptée à **l'unanimité** de la Collectivité des Associés.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

La Collectivité des Associés **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes en vue d'effectuer toutes les formalités requises et plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Cette décision est adoptée à **l'unanimité** de la Collectivité des Associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé par la Collectivité des Associés.

Signé électroniquement par l'intermédiaire du prestataire DocuSign, conformément aux dispositions de l'article R 227-1-1 du Code de commerce.

[Signatures sur la page suivante]

 *Jean-Luc Guitard*

Petrus Maguica Holding

Représentée par M. Jean-Luc Guitard

 *D. Chataigner*

Oxygène Participations

Représentée par M. David Chataigner